

COMMUNE DE MACHY

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 21 JUILLET 2020

Convocation : 16.07.2020

Nombre de Conseillers

En exercice : 11

L'an deux mil vingt, le vendredi 21 juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme GODET Geneviève, 1^{ère} adjointe,

Présents : GODET GENEVIEVE – TROISLOUCHES ISABELLE – BARTHE ROCHERAN FANNY – BOVYN ALAIN - BRASSEUR VANDEPUTTE EDITH – DEBRAY JACKIE – DELEGRANGE BASILE – LECLERCQ JEAN-JACQUES – MERLIN ELODIE – RASSE DAVID –

Excusé : PARMENT PHILIPPE (pouvoir donné à Mme GODET G)

Madame MERLIN Elodie est nommée secrétaire de séance.

Madame GODET propose au conseil de tenir cette réunion à Huis-clos en raison de la crise sanitaire, le conseil décide à l'unanimité d'accepter la réunion à huis-clos.

Lecture du Procès-Verbal du 03 Juillet 2020 lu et Approuvé

Lecture du Procès-Verbal du 10 Juillet 2020 lu et Non Approuvé

D 33/20 - ACQUISITION EQUIPEMENT INFORMATIQUE

Cette délibération D/33/20 retire la délibération D/31/20

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le secrétariat de la mairie est de retour à la mairie de Machy. Il devient impérativement urgent d'acheter un ordinateur le plus vite possible pour assurer des conditions de travail normales. Un devis va être demandé à Monsieur EVANGELAIRE Patrice à VRON. Il fait part de l'installation d'une ligne internet dans les prochains jours et propose une enveloppe de 1 000€ avec autorisation imminent de procéder à l'achat du matériel informatique.

Mr le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- Accepter l'enveloppe de 1 000€ destiné à l'achat du matériel informatique pour le secrétariat de la mairie
- Accepter que Monsieur le Maire procède à l'achat immédiat du matériel
- Mandater Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

D 34/20 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU POTABLE DANS LA REGION DE MACHY

Madame GODET Geneviève revient sur le conseil municipal du 10/07/2020, elle précise que toutes les candidatures n'ont pas été prises en compte. Après réclamation M. Le Maire a pris contact avec la Préfecture en expliquant la situation et en indiquant que la délibération n'est pas encore transmise au contrôle de légalité. La réponse de la préfecture je cite : en vue du nombre de candidature (4) pour le nombre de place au sein de la SIEP (3) monsieur Le Maire peut procéder à une nouvelle convocation pour une élection avec cette fois ci un vote à bulletin secret.

Syndicat Intercommunal d'Eau Potable dans la Région de Machy

Election du Titulaire N°1 :

Mr BOVYN ALAIN et Mr DEBRAY JACKIE se portent candidats.

Résultats du premier tour du scrutin :

	Mr BOVYN :	Mr DEBRAY
- Nombre de votants :	11	
- Nombre de suffrages déclarés nuls :	0	
- Nombre de suffrages exprimés :	11	
- Majorité absolue :	7	

Nombre de suffrages obtenus :

4

7

Mr DEBRAY JACKIE est désigné Titulaire N°1 du SIEP de MACHY.





Election du Titulaire N°2 :
Mr RASSE DAVID se porte candidat.

Résultats du premier tour du scrutin :

- Nombre de votants	:	10
- Nombre de suffrages déclarés nuls	:	3
- Nombre de suffrages exprimés	:	10
- Majorité absolue	:	6

Nombre de suffrages obtenus : 7

Mr RASSE DAVID est désigné Titulaire N°2 du SIEP de MACHY.

Election du Suppléant :
Mme GODET GENEVIEVE se porte candidate.

Résultats du premier tour du scrutin :

- Nombre de votants	:	11
- Nombre de suffrages déclarés nuls	:	4
- Nombre de suffrages exprimés	:	11
- Majorité absolue	:	7

Nombre de suffrages obtenus : 7

Mme GODET Geneviève est désignée Suppléante du SIEP de MACHY.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à la majorité,

DECIDE :

- ✓ Désigner en qualité de Membres titulaires M. DEBRAY Jackie, M. RASSE David – Mme GODET Geneviève (suppléante) pour représenter la Commune de Machy au sein du Syndicat Intercommunal d'Eau Potable dans la Région de Machy.
- ✓ Mandater Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

D 35/20 – CREATION D'UNE COMMISSION COMMUNALE « FETES ET CEREMONIES »

Madame GODET Geneviève, 1^{ère} Adjointe informe le conseil municipal du souhait de monsieur le Maire de créer une commission « fêtes et cérémonies ». Elle demande également aux conseillers de nommer quatre personnes qui représenteront la commission.

Le conseil municipal, à délibéré pour la création de la commission :

7 votes POUR, 4 votes CONTRE, 0 Abstention

Il est nommé PARMENT PHILIPPE (RESPONSABLE), BARTHE ROCHERAN FANNY, MERLIN ELODIE et TROISLOUCHES ISABELLE pour représenter la commission.

Le conseil municipal, à délibéré :

7 votes POUR, 4 votes CONTRE, 0 Abstention

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à la majorité :

DECIDE, de créer la commission « Fêtes et Cérémonies », de nommer PARMENT PHILIPPE (RESPONSABLE), BARTHE ROCHERAN FANNY, MERLIN ELODIE et TROISLOUCHES ISABELLE pour représenter la commission.

Communication avec le conseil

Madame GODET Geneviève, demande à M. BOVYN Alain de valider la facture concernant un fauchage d'accotement fait par M. ANDRE DELHAY en juin 2020. Celui-ci confirme la réalisation des travaux et valide la facture N°49 d'un montant de 190.80€.

Madame GODET Geneviève, demande à M. BOVYN Alain le compte rendu du conseil du 10 Mars 2020 avec l'apposition de signature en guise d'approbation. Celui-ci précise que la signature de M. DELEGRANGE et la sienne, conseillers toujours élus figure sur le PV.



Monsieur DEBRAY Jackie précise qu'il faut la signature des 9 autres conseillers sur ce compte rendu et qu'il est également hors délai même avec la prise en compte du confinement.

Monsieur DELEGRANGE demande la modification de la délibération D 30/20 sur l'élection des délégués et suppléants pour l'élection des sénateurs car celui-ci a été voté à main levée et non à bulletin secret.

Il demande que les Procès-Verbaux soit collés dans le registre afin de pouvoir les signer. Madame TROISLOUCHES Isabelle précise que le registre sera complet une fois le PV du 10 Mars 2020 collé et que la commande d'un nouveau est en cours.

Madame GODET revient sur la demande de Madame BRASSEUR-VANDEPUTTE lors du conseil municipal du 10/07/2020, qui avait proposé que le compte rendu du conseil municipal soit distribué dans les boîtes aux lettres. Après un avis partagé Madame GODET Geneviève propose que cette demande soit votée :

4 POUR – 7 CONTRE

Suite au vote : Seul un bulletin annuel sera distribué.

A la demande du SERVICE POSTAL, Le conseil municipal demande à chaque habitant d'identifier leur boîte aux lettres par leur numéro de maison ainsi que les Noms et Prénoms. La mairie se tient à disposition pour toutes aides.

Monsieur BOVYN Alain revient sur le remboursement des 50% concernant l'indemnité des élus, car Monsieur PARMENT Philippe, Maire, n'a toujours pas donné de détails comme annoncé lors du conseil en date du 03/07/2020. Il estime qu'une réponse doit-être donnée car il compare l'indemnité prise par les élus des communes voisines et accuse que « vous ne faites ça que pour l'argent ».

Madame TROISLOUCHES Isabelle rappelle à M. BOVYN que la dotation des élus en 2019 fut de 3 030€ et que cette année celle-ci passe à 6 066€. Il y a bien 100% d'augmentation de la DPEL.

Madame GODET Geneviève fait remarquer à M. BOVYN Alain que la deuxième clé pour l'église est manquante. M. GLACHANT Cyril a confirmé avoir remis la clé dans la boîte aux lettres au niveau de l'école, mais celle-ci reste introuvable.

Monsieur DEBRAY Jackie, signale qu'il a réparé le toboggan de l'Aire de Jeux car celui-ci était cassé.

Madame GODET Geneviève, précise que la gerbe de fleurs du 14 Juillet 2020 a été offerte par M. POIRET-Fleuriste de Crécy en Ponthieu. Le vin d'honneur a lui aussi été offert par Le Maire, et ses deux Adjointes.

Séance levée à 21 heures 30.

Troislouches

Medin
Rocher

[Signature]
[Signature]
[Signature]

La première Adjointe

Mme GODET Geneviève



[Signature]

